



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0410

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SMAAVO) - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subai, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0410**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SMAAVO) - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon exerce la compétence GEMAPI en lieu et place des communes depuis le 1^{er} janvier 2018 (loi portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015).

Le SMAAVO est composé des membres suivants :

- les Communes de Chaponnay, Communay, Marennes, Saint Pierre de Chandieu, Saint Symphorien d'Ozon, Sérézin du Rhône, Simandres, Ternay, Toussieu, Heyrieux,
- la Communauté de communes du Pays de l'Ozon (CCPO), la Communauté de communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et la Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné (CCND),
- la Métropole.

Il exerce pour le compte de ses membres les 3 blocs de compétences suivants :

1° - Compétence assainissement

- assainissement collectif : transport des effluents :

Adhèrent la Métropole pour les quartiers de Corbas, Mions et Solaize raccordés au collecteur du SMAAVO et les Communes de Chaponnay, Communay, Heyrieux, Marennes, Saint Pierre de Chandieu, Saint Symphorien d'Ozon, Sérézin du Rhône, Simandres et Toussieu pour l'intégralité de leur territoire, ainsi que la Commune de Ternay pour le quartier de Crottat Buyat, Chemin des Landes, Chemin de Ravareil et chemin du Terrier,

- assainissement non collectif :

Adhèrent les Communes de Chaponnay, Communay, Heyrieux, Saint Pierre de Chandieu, Saint Symphorien d'Ozon, Sérézin du Rhône, Simandres et Toussieu pour l'intégralité de leur territoire.

Pour cette compétence assainissement, la représentation est la suivante : 1 délégué titulaire et 1 suppléant par commune, 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour la Métropole.

2° - Compétence GEMAPI étendue aux missions d'animation

- aménagement du bassin versant de l'Ozon,
- entretien et aménagement de l'Ozon et de ses affluents, des canaux et des plans d'eau,
- défense contre les inondations,

- protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- étude, programmation, pilotage et bilan de démarches contractuelles d'aménagement et de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques,
- actions de communication liées à la gouvernance de l'eau, mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique, d'information, de sensibilisation et de communication.

Adhèrent à ce bloc de compétences, la CCPO, la CCEL, la CCND et la Métropole.

Pour ce bloc de compétences, la représentation est la suivante : 7 délégués pour la CCPO, 2 délégués pour la Métropole, 2 délégués pour la CCND, 1 délégué pour la CCEL.

3° - Missions dites complémentaires à la GEMAPI

- études et actions visant à améliorer la qualité de l'eau et prévenir les pollutions, lutte contre l'érosion des sols et du ruissellement (étude et gestion des ouvrages), dispositifs de surveillance des milieux aquatiques et de réseau de suivi.

Adhère à ce bloc de compétences, la CCPO qui désigne 7 représentants.

II - Modalités de représentation

Le comité syndical est composé comme suit :

- pour la compétence assainissement :
 - . 1 délégué titulaire et 1 suppléant par commune,
 - . 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour la Métropole,
- pour la compétence GEMAPI étendue :
 - . 7 délégués pour la CCPO,
 - . 2 délégués pour la Métropole,
 - . 2 délégués pour la CCND,
 - . 1 délégué pour la CCEL.

Un délégué suppléant peut être désigné pour chaque titulaire.

Par délibération du Conseil n° 2020-0029 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné :

- pour le bloc de compétence assainissement :

Titulaires	Suppléants
1 - Anne GROSPERRIN	1 - Gilles ROUSTAN
2 - Véronique GIROMAGNY	2 - Philippe GUELPA-BONARO
3 - Michèle EDERY	3 - Jérôme BUB

- pour le bloc de compétence GEMAPI :

Titulaires	Suppléants
1 - Pierre ATHANAZE	1 - Anne GROSPERRIN
2 - Nathalie DEHAN	2 - Florestan GROULT

Suite à la démission de monsieur Gilles Roustan de son mandat de Conseiller métropolitain, il est proposé au Conseil de désigner un représentant pour pourvoir le poste de suppléant vacant au sein du comité syndical pour le bloc de compétence assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne Mme Christine ETIENNE en tant que représentant suppléant de la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité syndical pour le bloc de compétence assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.